

## **Communiqué des organisations syndicales représentatives au Comité Technique Paritaire**

Les organisations syndicales du Département ont décidé de ne pas siéger au CTP du 10 juin 2009.

Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, nous déplorons que la collectivité fasse le choix de ne pas traiter tous les points concernant vos conditions de travail et les organisations de service alors que la loi le prévoit.

Par exemple au CTP de ce jour, les organisations syndicales ont demandés d'inscrire explicitement à l'ordre du jour :

- Les réorganisations de la Direction des Archives Départementales
- de la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
- du Musée des Antiquités et du Muséum d'histoire naturelle
- de la Direction de l'Insertion
- de la Direction de l'Economie et de l'Emploi
- L'organisation de l'action sociale et les conséquences sur les missions du personnel comme :
  - Le Revenu de Solidarité Active
  - La réforme des tutelles aux personnes majeures
  - L'informatisation sociale
- Les redéploiements et les modifications d'effectifs
- Les nombreuses questions restées sans réponse aux CTP précédents (revalorisation des tickets restaurant, stationnement, entretien des locaux...)

C'est pourquoi nous avons demandé à être reçu par le Président et le Directeur général des services pour réaffirmer le rôle des instances paritaires, comme nous l'avons indiqué aux membres du CTP dans la déclaration ci-jointe.

Cordialement,